COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – M.A.P.A

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : achats.publics@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : https://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet de l'accord-cadre : Fourniture de matériel d'entretien pour voirie et wc publics en 3 lots sur 4 ans
Caractéristiques de d'accord-cadre : Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles 27 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Les fournitures sont divisées en 3 lots, attribués par marchés séparés, selon la répartition suivante :

- Lot n°1 : «Produits d'entretien pour toilettes et voies publiques» : Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 10 000 € H.T.
- Lot n°2 : «Sacs plastiques» : Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 3 000 € H.T.
- Lot n°3 : «Balais bambou, pelles à néige et rateaux» : Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 2 000 € H.T.

Le total maximum annuel pour les trois lots est fixé à 15 000 € H.T.
Le total maximum sur 4 ans pour les trois lots est fixé à 60 000 € H.T.
A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle dans le cadre du marché précédent se situait :

- pour le lot n° 1 à environ 5 000 € H.T.
- pour le lot n° 2 à environ 1 500 € H.T.
- pour le lot n° 3 à environ 1000 € H.T.

Les candidats sont autorisés à répondre à un ou plusieurs lots.
Les fournitures seront livrées au Centre Technique Municipal – Avenue des Martyrs de la Résistance – 83 170 Brignoles selon un échéancier établi par le C.T.M. (environ 3 livraisons par an).
La Ville se laisse toutefois la possibilité de modifier les adresses de livraison si besoin, sachant que celles-ci resteront dans les limites du territoire de la Commune.
Durée globale de l'accord-cadre : L'accord-cadre commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu par lot. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.
Mode de passation : L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée conclu suivant l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Code NUTS : FRL05
Classification C.P.V: Lot n° 1 : 39831300-9 (Produits nettoyants pour sols) – 39831600-2 (Produits nettoyants pour les toilettes).
Lot n° 2 : 19640000-4 (Sacs et sachets à ordures en polyéthylène).
Lot n° 3 : 39224000-8 (Balais et brosses et autres articles de divers
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 10/01/2019 à 16h00
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Possibilité de procédure Marché Public Simplifié (M.P.S.) :
«Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

Candidature de votre entreprise, hors procédure M.P.S :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271),

ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en

groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les livraisons ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Qualité des fournitures: 40 % - Prix des fournitures : 50 % - Délai de livraison : 10%

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement par demande écrite par mail achats.publics@brignoles.fr.
Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : https//www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :
Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, depuis le 1er octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : https//www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique: Mairie de Brignoles Direction des Services Techniques et de l'Environnement - Monsieur Stéphane TORRI Tel : 06 86 37 80 02 Email : torris@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine – 83 041 Toulon.

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet): Art R 421-1 du code de justice administrative.
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 et suivants du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le 18/12/2018